

Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Conseil d'administration de la
Caisse de pensions de
l'Etat de Vaud
Rue Caroline 9
CP 288
1001 Lausanne

Affaire traitée par : Dominique Favre - 021 348 10 31
dominique.favre@as-so.ch
Réf. : 300175

Lausanne, le 13 février 2018

Plan de financement de la CPEV

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à votre courrier du 8 février 2018 qui a retenu toute notre attention. Il nous informe que votre décision du 26 octobre 2017 est remise en cause par de nouveaux événements.

Au cours de l'année 2017, votre conseil a analysé la situation et, sur la base de données actualisées (effectifs, bases techniques, taux d'intérêt technique) a décidé de modifier le plan afin d'atteindre le degré de couverture de 80 % en 2052. Sur cette base, nous avons pris la décision, le 10 novembre 2017, de permettre à votre institution de continuer à fonctionner avec le système de la capitalisation partielle.

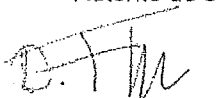
Le courrier du 8 février 2018 nous informe de votre volonté de renoncer à mettre en place au 1^{er} janvier 2019 le nouveau plan qui est à la base de notre décision.

Comme vous le savez, nous ne pouvons pas accepter qu'une institution de droit public ne prévoit pas d'atteindre le degré de couverture de 80% en 2052. Cet objectif doit être réalisable et validé sur la base d'un rapport d'un expert en prévoyance professionnelle.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que vous demander de nous communiquer un plan sur la base des nouvelles informations à votre disposition accompagné du rapport de votre expert LPP. Le plan devra être décidé par le Conseil d'administration et prévoir une date d'entrée en vigueur. Dans cette attente, le plan prévu au 1^{er} janvier 2019 reste d'actualité.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Autorité de surveillance LPP et des fondations


Dominique Favre
Directeur


Sonia Bornand
Actuaire